



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 636

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la proposition n° 19 du nouveau contrat pour l'école qui dit que « la scolarisation dans les classes ordinaires des élèves handicapés est favorisée dans le souci d'une meilleure intégration. La gravité du handicap est prise en compte pour la détermination des effectifs dans la classe ». Ainsi, ces enfants qui quittent prématurément l'école pour des structures (IME par exemple) sont de plus en plus souvent présents et accueillis dans des classes ordinaires. S'ils en tirent souvent profit, les enseignants qui les prennent en charge, dans la plupart des cas avec beaucoup de générosité, souhaiteraient obtenir une reconnaissance par la mise en oeuvre des mesures envisagées par cette proposition. Elle souhaiterait connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie favorise les intégrations individuelles d'enfants handicapés dans les classes ordinaires et facilite leur mise en oeuvre par la prise en compte du handicap dans la détermination des effectifs de la classe. Les autorités académiques prennent déjà en compte, dans la détermination de leur carte scolaire, la présence d'enfants handicapés dont l'intégration en milieu scolaire ordinaire peut également être soutenue par des enseignants spécialisés, souvent itinérants, qui aident leurs collègues. A l'occasion des réunions annuelles consacrées à la préparation de la rentrée scolaire entre les autorités académiques et la direction des écoles, ces actions font l'objet d'un examen tout particulier. La présence d'un enfant handicapé dans une classe ordinaire peut aussi exiger d'autres soutiens notamment des personnels de santé. C'est pourquoi des consultations sont également engagées avec les représentants des organisations professionnelles et associations concernées afin de dégager ensemble les meilleures solutions de prise en charge et d'intégration scolaire des enfants handicapés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 636

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2288

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2649